



**MÉMOIRE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU PORT MÉTHANIER RABASKA
ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES**

PRÉSENTÉ PAR LE

CLD de la MRC de Lotbinière

À LA COMMISSION DU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET À L'AGENCE
CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MRC DE LOTBINIÈRE
JANVIER 2007

Présentation :

M. Philippe Mailloux, directeur général
CLD de la MRC de Lotbinière

Support et rédaction :

Mme Nadine Simard, agente aux communications
CLD de la MRC de Lotbinière

CLD de la MRC de Lotbinière

6375, rue Garneau bureau102
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Téléphone : 418-926-2205
Télécopieur : 418-926-3733

www.cldlotbiniere.gc.ca



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION..... 4

 1.1 La région de la MRC de Lotbinière.....4

 1.2 Le CLD de la MRC de Lotbinière.....4

 1.3 Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE).....5

2. INTÉRÊT ENVERS LE PROJET RABASKA6

 2.1 Le développement économique régional..... 6

 2.2 Potentiel du projet.....8

3. RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES..... 9

4. POSITION DU CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE10

Annexe 1 - Liste des collèges électoraux11



1. INTRODUCTION

1.1 La région de Lotbinière

La MRC de Lotbinière est située sur la rive-sud du fleuve Saint-Laurent. Elle fait partie de la région administrative Chaudière-Appalaches qui regroupe 9 MRC et la ville de Lévis. Sa superficie est de 1 647,89 kilomètres carrés. Elle est composée de 18 municipalités et regroupe une population de 27 511 personnes. Toutes les municipalités de la MRC ont moins de 4 000 habitants sauf la municipalité de Saint-Apollinaire qui jouxte le territoire de la ville de Lévis.

Quatre tronçons routiers majeurs, la route Marie-Victorin (132), l'autoroute Jean-Lesage (20), le chemin Craig (269) et le chemin Craig et Gosford (218), assurent le développement de la région. De plus, le territoire est traversé par la ligne transcontinentale est-ouest du CN et offre quelques embranchements pour faciliter le transport industriel.

1.2 Le CLD de la MRC de Lotbinière

Le CLD de la MRC de Lotbinière est une organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière. Dirigée par un conseil d'administration de 17 personnes toutes plus représentatives les unes que les autres et issues de divers secteurs d'activités (annexe 1 : liste des administrateurs), notre organisation travaille quotidiennement à supporter les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise. Il importe de préciser que ce mandat nous est confié par la Municipalité régionale de comté de Lotbinière, laquelle administre les sommes qui lui sont transmises par l'État à ce niveau et possède tous les pouvoirs qui lui sont donnés dans le cadre de la Loi 34 concernant le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Le CLD de Lotbinière doit également voir à l'élaboration, sur une base triennale, d'un Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) qui balise les grandes priorités de notre milieu.



Sa mission consiste à offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises en constituant un guichet multiservices à l'entrepreneuriat géré par le milieu local et offrant les services de base en matière de soutien aux entreprises (entrepreneurs potentiels ou en activité, entrepreneurs individuels ou collectifs) incluant les entreprises d'économie sociale.

1.3 Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)

Le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) est non seulement un document de planification triennal mais aussi une réflexion stratégique mobilisatrice qui vise à orienter le développement socio-économique du territoire.

Le PALÉE vise d'abord à établir un diagnostic de la réalité socioéconomique du territoire de la MRC de Lotbinière. En lien avec ce diagnostic, il doit définir des objectifs et dégager des priorités d'intervention pour l'économie et l'emploi. De plus, il établit des horizons de résultats à atteindre et propose des indicateurs concrets permettant d'en mesurer l'atteinte. Dans cet esprit, le PALÉE doit guider l'ensemble des acteurs socioéconomique et politique du territoire vers une vision commune du développement.

Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2007-2009 est réalisée avec les éléments de réflexions recueillis lors du Colloque sur le développement local qui a eu lieu le 22 octobre 2005 et qui a réuni 106 intervenants de tous les secteurs socioéconomiques.

Le PALÉE est divisé par cinq axes de développement répondant à l'ensemble des priorités des secteurs d'activités qui se sont dégagés au niveau de l'économie et de l'emploi, soit :

- Tourisme
- Industries manufacturières
- Emploi, formation et main-d'œuvre
- Développement d'entreprises
- Agroalimentaire



2. INTÉRÊT ENVERS LE PROJET RABASKA

Pourquoi ce projet nous interpelle-t-il?

Avec sa portée suprarégionale, le projet d'implantation d'un port méthanier à Lévis interpelle le CLD de la MRC de Lotbinière puisque celui-ci s'intéresse à tout dossier susceptible d'avoir un impact significatif sur le développement de la région de Lotbinière.

Notre mandat étant de favoriser le développement de notre milieu, il va de soi que nous nous sentons concerné par la réalisation de ce projet de plus de 840 M\$.

2.1 Le développement économique régional

Le projet d'aménagement d'un port méthanier présente de nombreux avantages, il contribuerait notamment :

- à maintenir et à favoriser la compétitivité des entreprises québécoises mais plus particulièrement celles de la MRC de Lotbinière par une réduction permanente d'environ 5% du prix du gaz. Ce gain signifie des économies totalisant plus de 8 milliards de dollars pour les consommateurs de gaz naturel du Québec et de l'Ontario pour la période 2010-2025. L'Institut de la statistique du Québec estime que le Québec tout entier devrait profiter de retombées économiques.
- à créer des emplois directs et indirects représentant un total de 4 626 années-personnes réparties durant les trois ans de la construction. Sur ce nombre, 73 % devraient provenir de la région de la Chaudière-Appalaches. Pendant l'exploitation, de 65 à 70 emplois permanents pourraient être créés. Dans le contexte économique actuel, tout projet créateur d'emplois doit être encouragé.



En effet, tout porte à croire que nous pouvons présumer que les retombées économiques qui en découlent pourront être profitables à notre communauté d'affaires à plus d'un titre :

- une partie de notre territoire borne celui de la ville de Lévis et nous sommes à moins de 25 km de l'endroit même où devrait se réaliser ce projet.
- il est plausible d'espérer que plusieurs de nos 158 entreprises manufacturières, de nos 41 entrepreneurs en construction et autres sous-traitant potentiels puissent répondre aux nombreux besoins nécessaires à la réalisation de ce projet. Notre proximité, croyons-nous, pourra jouer en faveur de nos entreprises oeuvrant dans les secteurs suivants : charpenterie, menuiserie, électricité, ferblanterie, réfrigération, mécanique de chantiers et de machinerie lourde, acier de structure, béton, concassage, de location d'équipements, grues hydrauliques, béliers mécaniques, etc.
- plusieurs entreprises de la MRC de Lotbinière ont participé, en juin 2006, au salon des fournisseurs organisé par les intervenants socio-économiques de Lévis et le promoteur du projet
- un des facteurs économique important pourrait être l'expansion du gazoduc sur une plus grande portion du territoire de la MRC de Lotbinière.
- la diversité des sources d'approvisionnement énergétique favorise la compétitivité et l'essor des entreprises locales, ce qui contribue à contrer la migration de nos jeunes vers les grands centres urbains.
- l'accès à une ressource propre et économique ne pourrait que contribuer au développement industriel de la région notamment, en offrant des opportunités en matière de culture dans des serres, de cryogénie, de carburant alternatif et de recherche.
- D'autre part, les promoteurs prévoient avoir recours à une moyenne de 500 travailleurs sur le chantier durant les trois années de la réalisation du terminal.



- Ici encore, il est plausible de croire que plusieurs d'entre eux proviendront de notre MRC ce qui, au moment même où les experts nous prédisent un ralentissement des activités de la construction, s'annonce des plus prometteurs.

2.2 Potentiel du projet Rabaska

Enfin, notre expérience du monde des affaires nous laisse croire que l'implantation d'un terminal méthanier et donc, l'ajout d'une nouvelle source d'approvisionnement en gaz naturel ne pourra qu'imposer une pression à la baisse sur les prix du gaz naturel. Le promoteur et les études que nous avons consulté (Alain Lapointe, professeur spécialiste des questions énergétiques aux Hautes études commerciales) anticipent d'ailleurs une baisse potentielle de l'ordre de 2 à 5% du prix du gaz. Il est clair que si cette situation s'avère, ces économies auront un impact positif sur nos entreprises qui sont actuellement fortement secouées par la concurrence des économies émergentes et par les entreprises localisées en régions ressources qui profitent de généreuses subventions de l'État québécois pour nous livrer une véritable guerre de prix. Les promoteurs du projet ont d'ailleurs été saisis de cette problématique et nous ont assuré de leur attention au moment de l'adjudication des contrats.

Il nous semble également plausible de croire que cette baisse de prix rendra le gaz naturel plus compétitif et ce faisant, incitera plus d'entreprises à l'utiliser comme source d'énergie. Nous pouvons anticiper que cette substitution d'énergie pourrait s'effectuer à l'avantage d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre puisque plusieurs entreprises localisées dans nos parcs industriels sont actuellement de grands consommateurs de mazout.

Le projet RABASKA serait un atout additionnel pour les différents organismes de développement économique de Chaudière-Appalaches et offrirait une opportunité de créneaux industriels innovants.



3. RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

Après discussions et rencontres avec les promoteurs du projet Rabaska, il nous semble qu'aucun effort en vue d'atténuer les impacts de leur arrivée à Lévis n'a et/ou ne sera négliger. Ils se sont entendus avec l'ensemble des propriétaires fonciers pour l'acquisition des terrains nécessaires à leur implantation, ils se sont engagés à enfouir l'ensemble de leur gazoduc et d'ériger des réservoirs plus larges et moins haut de 10m, ils ont retenu un emplacement reculé par rapport au fleuve et à la route 132, ils ont accepté de construire des talus de 12 mètres et de les reboiser avec près de 15 000 arbres et ils ont entre autre accepté de remettre en culture les terres non requises pour le projet.

Un des défis auxquels les promoteurs de RABASKA devront répondre sera d'intégrer le mieux possible le différentes infrastructures à l'environnement de façon à en minimiser les impacts environnementaux négatifs.

Pour toutes ces raisons, la réalisation du projet RABASKA avec un investissement de 840 M\$ nous apparaît plus que souhaitable et porteur en termes de développement pour l'ensemble de la communauté d'affaires régionale. Nous encourageons donc les commissaires du BAPE à émettre une recommandation positive à l'égard de celui-ci.



4. POSITION DU CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT que le CLD a déjà agi à titre de relayeur pour les entreprises de Lotbinière lors de salon des fournisseurs au printemps dernier et que 5-6 entreprises de notre territoire étaient présentes;

CONSIDÉRANT que des entreprises de la MRC de Lotbinière pourrait bénéficier de retombées économiques intéressantes grâce à l'octroi de plusieurs contrats ;

CONSIDÉRANT que par sa mission, le CLD est un organisme de développement économique;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet et les retombées économique pour la région de la Chaudière-Appalaches et pour la MRC de Lotbinière ;

CONSIDÉRANT la valeur total du projet estimée à 840 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé dans le respect des cadres de développement durable ;

CONSIDÉRANT que fidèle à son engagement social, RABASKA s'approvisionnera dans toute la mesure du possible auprès des entreprises et marchands locaux, en plus de favoriser l'embauche de travailleurs locaux, tant pour la phase de la construction, laquelle s'étendra sur trois ans, que pour la phase d'exploitation, prévue pour 2010.

CONSIDÉRANT que la suite des audiences publiques du BAPE sont prévues dans la semaine du 15 janvier 2007;

Il a été adopté à la majorité que le CLD de la MRC de Lotbinière dépose un mémoire appuyant le projet RABASKA.



ANNEXE 1

Collèges électoraux représentés au sein du conseil d'administration du CLD
(17 membres votants) :

- Agricole/Forestier
- Industriel
- Femmes
- Économie sociale
- Travailleur-travailleuse
- Commerces / services
- Jeunes
- Coopérative
- Éducation
- Communautaire
- Santé
- Touristique
- Maire
- Maire
- Maire
- Maire
- Maire

